FRc.2,
17432
Cor
Fre
19992

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

RAPPORT

Sur la demande faite par le miniſtre de la guerre des fonds néceſſaires à ſon département, pour l'an 7,

PRÉSENTÉ

PAR JOUBERT,

Député du département de l'Hérault,

Au nom de la commiſſion chargée d'examiner les dépenſes de la guerre.

Séance du 8 thermidor an 6.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Je viens, au nom de la commiſſion que vous avez chargée de l'examen des dépenſes de la guerre, vous préſenter ſon rapport ſur la demande des fonds néceſſaires à ce ſervice pendant l'an 7.

THE NEWBERRY LIBRARY

Votre commiſſion eût deſiré pouvoir vous ſoumettre un travail complet, & provoquer votre déciſion ſur une matière de cette importance, par des détails approfondis ſur toutes les parties de l'adminiſtration de la guerre, & qu'un compte raiſonné des dépenſes de l'an 6 eût accompagné & motivé la demande qu'on fait pour l'an 7.

Mais, outre que la remiſe de l'apperçu, fixée au premier meſſidor par la loi du 22 thermidor an 5, ne vous laiſſe pas le temps qu'exigeroit un travail auſſi conſidérable, vous obſerverez que de puiſſantes circonſtances preſſent votre détermination.

Et en effet, c'eſt au moment où la deſtinée de l'Europe eſt encore incertaine, où l'Angleterre entrave nos négociations, où elle s'efforce de renouer la coalition continentale, que le gouvernement français a beſoin de toute ſon énergie, & de déployer dans ſes diſpoſitions le caractère le plus prononcé de vigueur & de célérité.

Votre commiſſion n'attachera donc point vos regards à tous les détails d'une adminiſtration extrêmement compliquée; elle ne s'appeſantira point aujourd'hui ſur le développement de chacune des parties de la dépenſe, ſur les réductions & les économies dont elle ſeroit ſuſceptible; ce travail appartient à une autre époque : mais l'objet du moment eſt de ſubvenir aux beſoins préſumés, & de donner au Directoire tous les moyens de commander la paix à l'Europe, en ſe préſentant, s'il le faut, dans l'arène avec l'attitude qui convient à la grande nation.

Toutefois, citoyens repréſentans, en ſe bornant à mettre ſous vos yeux un tableau rapide des dépenſes de la guerre, il a été loin des intentions de votre commiſſion de compoſer avec les abus & de chercher à s'appuyer du prétexte commode d'une précipitation néceſſaire, pour détourner votre ſollicitude d'un objet qui la réclame toute entière.

Le département de la guerre, ſoit par la complication de

ſes détails, ſoit par l'influence des événemens ſur les opérations qui en dépendent, eſt celui où le déſordre peut s'introduire avec plus de facilité; c'eſt celui qui par conſéquent appelle la plus ſevère vigilance. Comme il abſorbe la plus forte portion des revenus de l'état, il la rend à la circulation par une multitude innombrable de canaux, il embraſſe tous les genres d'induſtrie; il influe ſur toutes les branches de commerce & ſur le prix de toutes les denrées; preſque tous les ſpéculateurs ſont intéreſſés dans les affaires qui en émanent.

S'il ſe trouve parmi eux des citoyens amis de leur pays & qui deſirent le ſervir en ſe contentant d'honnêtes bénéfices, on ne peut ſe diſſimuler que c'eſt auſſi dans cette [illegible] qu'on rencontre ces hommes avides à qui tous les moyens conviennent pour parvenir à la fortune : habiles à tirer parti de la détreſſe des [illegible], ils ſavent faire naître & entretenir les abus les plus criants. Là, remarque avec indignation ces inexplicables richeſſes, [illegible] publique faſte impudent qui contraſte d'une manière ſi révoltante avec la reſpectable indigence de nos guerriers infirmes ou mutilés.

Là, s'eſt formée & s'alimente cette faction corruptrice non moins redoutable que toutes celles dont le génie tutélaire de la France a triomphé; faction qui menace la liberté par le renverſement de la fortune publique & la démoraliſation de la ſociété; faction dont tout n'atteſte que trop la déplorable influence, qui eſt parvenue à étouffer les paſſions généreuſes, par la plus vile de toutes, la cupidité; faction enfin trop peu ſignalée & trop foiblement combattue juſqu'à ce jour, & dont il eſt bien temps d'arrêter les progrès & de troubler la ſécurité.

Cette tâche vous appartient, & le peuple a le droit de l'attendre de ſes repréſentans.

Puiſſe ce premier trait lancé de cette tribune contre les dilapidateurs, être le ſignal d'une guerre à mort, & porter dans leurs cœurs une inquiétude qui ſe lira ſur leurs fronts,

& à laquelle le fracas des plaiſirs les plus énivrans n'impoſera point ſilence !

Pour arriver à ce grand réſultat, il eſt ſur tout néceſſaire que vous dirigiez toute votre attention ſur l'adminiſtration militaire ; aucune n'exige une légiſlation plus claire & plus ſoignée, une comptabilité plus rigoureuſe, une ſurveillance plus ſoutenue.

Pour connoître ſa ſituation préſente, il n'eſt pas inutile de jeter un coup d'œil ſur les changemens qu'elle a éprouvés depuis pluſieurs années.

Le ſyſtême adminiſtratif militaire de l'ancien régime fut bouleverſé par la révolution ; & en effet, la République naiſſante ne pouvoit abandonner l'approviſionnement de ſes armées à des mains dévouées au royaliſme. Entre des hommes raiſon les *habiles*, peut-être, mais dont on ſuſpe[illegible] expérimentés, mais qu'en-intentions, & des citoyens [illegible] triompher la cauſe ſacrée, il n'y flammoit le balancer. On renvoya la plupart des anciens adminiſtrateurs, & il ſe forma un régime proviſoire adapté à l'ordre de circonſtances le plus extraordinaire qui ait jamais exiſté. Le même génie qui avoit enfanté des bataillons, les arma, les équipa, & pourvut quelque temps à leur ſubſiſtance : des régies furent organiſées & ſe diſtribuèrent tous les ſervices. Ces meſures cependant ſe trouvèrent ſouvent bien loin de pouvoir ſatisfaire aux immenſes beſoins des armées qu'il falloit entretenir & faire mouvoir : alors l'énergie ſuppléoit à l'inſuffiſance des moyens, & du ſein des difficultés mêmes naiſſoient ces reſſources inattendues, éternel déſeſpoir de nos ennemis, & qu'il n'appartenoit qu'au génie de la République de ſoupçonner.

Ces prodiges s'opéroient tandis qu'un décemvirat féroce peſoit ſur la France & proſcrivoit les hommes généreux qui avoient ſu s'affranchir des règles communes de la guerre & frayer à la victoire des routes inconnues. Le 10 thermidor éclaira la chûte de ce régime abhorré. Les conſéquences de cette heureuſe & mémorable journée ne furent point

celles que les républicains en avoient attendues. Le royalisme s'en empara bientôt, & son influence vicia toutes les parties du corps politique. L'administration des armées en ressentit sur-tout les cruels effets. Un relâchement subit dans l'action du gouvernement amena la déforganisation de tous les services ; le discrédit progressif du papier-monnoie embarrassa toutes les opérations, sa dégradation rapide embrouilla toutes les combinaisons.

Des monceaux d'assignats encombroient la circulation, & la pénurie régnoit par-tout.

Le militaire, porteur d'un vain papier, étoit par le fait sans solde. Alors se multiplièrent les marchés léfionnaires & les opérations les plus désastreuses. De cette époque (& elle est remarquable dans les annales des calamités publiques) datent les nouvelles fortunes. On vit sortir tout-à-coup de la fange un essaim de parvenus : enfans de l'agiotage & de l'immoralité, on les vit afficher, à la suite des camps, le luxe le plus effréné & l'esprit le plus contre-révolutionnaire. Tous les sacrifices de la République épuisée s'arrêtoient dans leurs mains impures, & ils ressembloient plutôt à un corps ennemi posté sur les derrières de nos armées pour leur couper les vivres, qu'à des agens chargés de les alimenter. Tandis qu'ils nageoient dans l'abondance, nos braves défenseurs, qui ne se montrèrent jamais plus grands que dans les circonstances difficiles, éprouvoient toutes les horreurs de la disette. Sans habits, sans souliers, souvent sans pain, il ne leur restoit que leur courage & leur patriotisme, dont le feu sacré se conserva toujours dans leurs rangs impénétrables.

La valeur fut leur unique ressource, & ce qu'une administration impuissante ou malveillante n'avoit pu leur procurer, ils l'obtinrent de l'ennemi par le fer.

Telle étoit la situation des armées au commencement de l'an 4. L'administration n'étoit qu'une machine compliquée, un chaos inextricable, un gaspillage affreux. L'établissement de la constitution vint enfin apporter un terme à ce dé-

ſordre ; une ſalutaire régénération commença à s'opérer ; la régularité s'établit peu à peu ; on parla de comptabilité, & la nation put reconnoître, dans ces premiers & bienfaiſans effets d'un gouvernement ſtable, le gage certain de la ceſſation des grandes convulſions politiques & l'aurore de ſa proſpérité. Le miniſtère de la guerre fut organiſé : celui qui le premier occupa ce poſte important, ſignala les courts inſtans de ſa geſtion par une foule de changemens utiles ; mais il étoit réſervé à ſon ſucceſſeur de débrouiller ce chaos, & d'y porter la hache de la réforme. Les dépenſes furent claſſées & régulariſées, l'uſage des revues ſe rétablit ; on conſtata l'effectif des corps ; des entrepriſes furent ſubſtituées aux régies, & ſi par ce ſyſtême on ne détruiſit pas tout-à-fait la cauſe des déprédations, on en recueillit au moins le double avantage de circonſcrire les dépenſes, & de dégager l'adminiſtration de la guerre d'une immenſité de détails ruineux & d'une armée d'employés, multipliés au-delà de toute proportion par la faveur & l'importunité. Deux comptes rendus par ce miniſtre, l'un, du 16 brumaire an 4 au 5 pluviôſe an 5, l'autre, du 5 pluviôſe au 7 thermidor de la même année, époque de ſa retraite, ſont un monument impériſſable de ſes ſoins & de ſes ſuccès.

Le même plan d'amélioration ſe ſuit avec perſévérance : il eſt ſatisfaiſant de pouvoir annoncer, cette année, une grande diminution dans les dépenſes de ce département.

Mais, citoyens repréſentans, quelque grands & fructueux qu'aient pu être juſqu'à ce jour les efforts du gouvernement pour régulariſer l'adminiſtration militaire, & détruire les abus qui tant de fois ont détourné, au profit de l'intrigue & de la corruption, des tréſors conſacrés par le vœu du peuple au bien-être de ſes défenſeurs, gardons-nous de croire qu'ils ſoient entièrement extirpés : nous ſommes bien loin de ce terme heureux ; & pour y parvenir, il faut & des efforts & de la perſévérance.

L'adminiſtration militaire réclame des diſpoſitions légiſla-

tives sur la comptabilité, les revues, la solde, les masses, les marchés.

Votre commission vous présentera par la suite des vues sur chacun de ces objets : en attendant, elle vous soumettra quelques observations préparatoires à cet égard, dans l'énumération des principaux articles qui composent la demande du ministre de la guerre pour l'an 7.

Le ministre divise sa dépense en ordinaire & extraordinaire. La dépense ordinaire seroit celle à laquelle se réduiroit l'entretien de l'armée sur le pied de paix. Elle s'éleveroit à . . . . . 142,714,738 fr.

La dépense extraordinaire est celle que nécessite l'entretien de l'armée sur le pied où la guerre oblige la République de la tenir. Ajoutée aux dépenses ordinaires, elle élève la somme demandée, pour l'an 7, à . . . 298,581,902 fr.

Ainsi, la différence du pied de guerre au pied de paix, en établit, suivant son compte, une dans les dépenses, de . . . 155,867,164 fr.

La solde des troupes de toutes armes & tous grades, & des traitemens de réforme avec la solde provisoire, d'après les lois des 23 floréal & 11 brumaire, s'éleveroit, en temps de paix, à . . . . . 72,071,417 fr.

Le pied de guerre ajoute à cette dépense celle de . . . . . 44,039,792 fr.

Total de la solde . . . . . 116,111,209 fr.

La solde est payée d'après la loi du 2 thermidor an 2, c'est-à-dire sur des feuilles de prêt & par décade. La difficulté d'obtenir des revues à une époque où le mouve-

ment continuel & extraordinaire des troupes ne le permettoit guère, avoit fait adopter ce mode de paiement, qui paroiſſoit plus expéditif, mais qui renferme de graves inconvéniens. L'amélioration du régime adminiſtratif militaire, l'expérience acquiſe dans cette partie, donnent lieu à votre commiſſion de croire que la comptabilité auroit conſidérablement à gagner au rétabliſſement de l'ancien uſage.

Les revues étoient & *doivent être en effet* la ſeule baſe de toute comptabilité. La ſolde ſe payoit par à-compte ſur récépiſſés aux conſeils d'adminiſtration, & le décompte qui ſe faiſoit d'après la revue paſſée tous les deux mois, s'établiſſoit & ſe conſommoit par la remiſe des récépiſſés d'à-compte, & de ce qui pouvoit reſter dû. L'exactitude des revues étant de la plus haute importance pour le tréſor public, la queſtion de la réforme des feuilles de prêt eſt une de celles dont votre commiſſion s'occupe ſans relâche, & qu'elle ſe propoſe inceſſamment de ſoumettre à vos délibérations.

Le miniſtre, après avoir détaillé les différentes parties de la ſolde, paſſe aux dépenſes occaſionnées par les conſommations de toute eſpèce en nature.

La maſſe de boulangerie, au pied de paix, s'éleveroit à la ſomme de . . . . . 11,826,657 fr.

Le pied de guerre augmente cette dépenſe de 16,004,714

Le prix des marchés pour les ſubſiſtances, calculé ſur les termes moyens des mercuriales dans toute l'étendue de la République, en y ajoutant le prix de la manutention, eſt de 21 cent., ou 4 ſ. 2 d. la ration.

Le pain ſe diſtribue aux troupes, même en temps de paix; les officiers n'en jouiſſent qu'au pied de guerre, & les calculs préſentés par le miniſtre comprennent la déduction des rations des officiers employés dans l'intérieur, & cenſés traités ſur le pied de paix, ainſi que des hommes aux hôpitaux ou en marche.

La viande eſt une diſtribution de guerre, & un ſupplément de ſolde pour les troupes en campagne ; les troupes employées en Italie, en Helvétie, en Corſe & dans les îles de la mer Égée, la reçoivent. La ration eſt calculée à 21 cent.; & le total de cette dépenſe ſe porte à 18,097,916 fr.

Il en eſt de même du riz, légumes ſecs & ſel ; la ration eſt à 3 centimes ; & la dépenſe, calculée ſur la même baſe que celle de la viande, eſt de . . . . . 2,129,166 fr.

La dépenſe en fourrage pour l'entretien de la cavalerie eſt évaluée ſur un effectif de 55,000 chevaux ; la ration eſt calculée au prix moyen d'un franc dix centimes. Cette dépenſe, au pied de paix, ſeroit de . . . 14,986,024 fr.

Au pied de guerre, elle eſt de 26,075,000

L'approviſionnement extraordinaire, tels que le ſupplément des fournitures & denrées pour l'approviſionnement des places, la manutention de ces mêmes denrées, & les diſtributions d'eau-de-vie & de vinaigre formeroient, en temps de paix, une dépenſe de . 9,220,000

Sur le pied de guerre, elle s'élève à . . 4,780,000 fr.

Les loyers des magaſins & frais acceſſoires forment, en temps de guerre, un article de dépenſe de . . . . . 800,000 fr.

La dépenſe des équipages militaires, tels que chevaux de peloton & parc de conſtruction, eſt évaluée à . . . . . 5,200,000 fr.

Les étapes & convois militaires, calculés ſur une marche de 25,000 hommes & 5,000 chevaux par jour, s'élèvent, en temps de guerre, à 9,220,000

Cette dépenſe, au pied de paix, ne ſeroit que de 1,650,000

La dépenſe des hôpitaux militaires eſt évaluée à 12,589,150

En temps de paix, la masse d'hôpitaux ne gréveroit la République que de	3,664,710
Le casernement & logement des troupes, calculé comme les autres dépenses sur les observations des précédentes années, est porté, dans le compte du ministre, pour	7,062,228
Les dépenses de paix pour ces deux objets, ne seroient que de.	5,442,219
Le chauffage à fournir à tous les sous-officiers & soldats, & seulement aux officiers employés aux armées, est porté à.	3,510,216
Au pied de paix, il ne coûteroit que. . .	2,592,144
Le gîte & geolage est porté, au pied de guerre, à	1,000,000
En en temps de paix, il se réduiroit à . .	400,000

Les dépenses cumulées de l'habillement, équipement, remontes, frais d'entretien, linge & chaussure, & campement, forment, sur le pied de guerre, une somme de . . .	37,808,432 fr.
Ces objets, à la paix, seroient réduits à . .	19,591,364
La dépense de l'artillerie en temps de guerre est évaluée à	15,900,000
Cet objet, à la paix, sera borné à . . .	1,600,000

Le génie, les travaux des fortifications, &c. établissent, en temps de guerre, une dépense de.	5,600,000 fr.
Au pied de paix, elle seroit réduite à . .	2,400,000
Hôtel national des Invalides, calculé sur un effectif de 7,000 hommes, est évalué à .	4,776,775
Les dépenses imprévues sont évaluées à .	3,600,000
En paix, cet article se réduiroit à . . .	400,000

L'adminiſtration générale de la guerre, qui comprend & le traitement du miniſtre & les frais de ſes bureaux, eſt de . . . . . 3,029,940 fr.

A la paix, elle ſe réduiroit à 1,604,000

Tel eſt, citoyens repréſentans, l'apperçu des dépenſes du département de la guerre pendant l'an 7. L'ordinaire & l'extraordinaire cumulés forment, ainſi qu'il a été dit, un total de . . . . . 298,581,902 fr.

Le miniſtre évalue à 36 millions la diminution de dépenſe occaſionnée par le nombre de troupes françaiſes entretenues dans les républiques batave & ciſalpine. La demande de fonds eſt donc réduite par ce moyen à la ſomme de . . . . . 262,581,902 fr.

Les fonds accordés pour ce département pour l'an 6, s'élèvent à . . . . . 341,054,000 fr.

Il y a donc une diminution de 78,472,098

En jetant les yeux ſur cet apperçu des dépenſes de la guerre, une importante obſervation n'échappera point à votre ſageſſe. Si, dans une ſeule année, une économie de près de 80 millions eſt le reſultat de quelque pas vers l'amélioration d'une adminiſtration encore bien éloignée du degré de perfection qu'elle peut atteindre, quels ne doivent pas être par la ſuite les fruits d'une légiſlation ſoignée & des ſoins conſtans du gouvernement à découvrir & ſaper les abus! Quelle a dû être auſſi dans le cours de cette guerre, & ſur-tout aux époques où la confuſion étoit à ſon comble, la maſſe de richeſſes que la fraude & les déprédations de toute nature ont dévorées! On ne peut pas ſonger au bien que fait chaque jour le retour progr ſſif de l'ordre & de la régularité, ſans que l'imagination ne ſoit effrayée de tout ce

que le désordre & les malversations ont absorbé. Le gouffre n'est point comblé, & d'énormes abus sont encore dérobés à la vigilance du gouvernement : hâtons-nous de multiplier entre ses mains les moyens de les poursuivre & de les atteindre. Tels sont nos devoirs, & l'espérance du peuple à cet égard ne sera point trompée.

Indépendamment des changemens indispensables dont nous vous avons parlé dans le mode de paiement de la solde & la confection des revues qui doivent en être la base, ainsi que de toute espèce de comptabilité militaire, votre commission a pensé qu'il importoit de se livrer très-incessamment à l'examen de la question de savoir s'il n'est pas possible de s'occuper du rétablissement des masses. Les événemens extraordinaires qui accompagnèrent les premières époques de la révolution, la variation des valeurs du papier-monnoie, le peu d'expérience d'une foule de corps nouvellement organisés, forcèrent le gouvernement à renoncer à ce système si simple & si favorable aux intérêts du soldat & à ceux de la République. Le ministre de la guerre est convenu lui-même, dans une conférence avec la commission, que si cette opération étoit possible, elle produiroit une économie de 30 millions.

Tous les militaires, tous ceux qui ont quelque connoissance des détails de la tenue des troupes rappellent unanimement ce système d'administration de famille, dont tous les avantages pour le trésor public & pour le soldat sont démontrés.

Il n'est personne d'entre nous qui n'ait été plusieurs fois révolté de la mauvaise qualité de quelques fournitures, & il faut convenir qu'à cet égard les plaintes sont aussi fondées que multipliées.

Cependant, citoyens représentans, la République fait journellement d'énormes sacrifices; elle s'est dessaisie de magasins d'une prodigieuse valeur.

Toutes les dépenses n'ont guères abouti qu'à composer d'immenses fortunes & à mettre dans la dépendance de

quelques fourniſſeurs nos plus célèbres manufactures nationales. Qu'il me ſoit permis de citer ici un exemple. La fabrique de Lodève fourniſſoit autrefois immédiatement des draps à la plus grande partie des troupes. Jalouſe de mériter la confiance des corps, elle avoit ſaiſi la qualité propre à ce genre de conſommation ; ſes draps joignoient la ſolidité à la belle apparence. Cette fourniture, dont l'uſage étoit excellent, alimentoit une manufacture des plus importantes, & faiſoit la proſpérité d'une grande contrée. Aujourd'hui cette même fabrique, aſſervie aux calculs des entrepreneurs, eſt languiſſante & preſque ſans activité ; elle ſe trouve contrainte, pour arracher au déſeſpoir ſes nombreux & infortunés ouvriers, de ſe borner aux plus minces bénéfices, & de les acheter encore par la dégradation de ſes qualités.

La commiſſion n'ignore point que l'embarras des finances & les retards que le paiement de la ſolde n'a que trop ſouvent éprouvés peuvent apporter quelques difficultés à l'exécution de ce plan, que l'époque de la paix générale ſeroit celle qui conviendroit le plus aux grandes réformes & à la perfection du régime adminiſtratif : mais en convenant de ces vérités elle ſe gardera de conclure qu'il eſt indiſpenſable d'ajourner ſans ceſſe le bien ; que ſi les circonſtances ne permettent pas de faire tout celui qu'on deſireroit, ce n'eſt pas une raiſon pour négliger celui qui eſt praticable.

Elle s'eſt donc réunie à penſer que rien ne pourroit juſtifier les retards qu'on apporteroit à toute opération partielle ou générale, dont le réſultat évident ſeroit, en rendant meilleur le ſort de nos braves défenſeurs, d'alléger le fardeau des impôts dont le peuple eſt accablé.

Un autre objet également important eſt le vœu de tous les hommes probes ; il fut manifeſté d'une manière ſolemnelle, à la tribune des Anciens, dans le rapport ſur les dépenſes de l'an 6, par notre collègue *Legrand :* c'eſt la publicité des marchés : des traités conclus, réſiliés, caſſés, modifiés & renouvelés dans l'ombre, provoquent des ſoupçons fâcheux & appellent la défiance. Un peuple libre a le

droit de ſuivre de l'œil l'emploi de ſes contributions, & les opérations myſtérieuſes ont rarement les faveurs de l'opinion.

Il eſt temps, citoyens repréſentans, de revenir à l'objet particulier de ce rapport. Votre commiſſion n'a pu que vous faire entrevoir dans une perſpective encore éloignée les changemens & les améliorations dont l'adminiſtration militaire eſt ſuſceptible. L'examen de la demande du miniſtre de la guerre & les renſeignemens qu'elle s'eſt procurés lui ont prouvé que, dans les circonſtances actuelles, les fonds réclamés ſont indiſpenſables pour aſſurer les ſervices du départrement de la guerre pendant l'an 7; & elle provoque votre déciſion avec d'autant plus de confiance, qu'elle eſt perſuadée qu'il ſera fait de grandes économies dans ce département.

Elle vous propoſe en conſéquence le projet de réſolution ſuivant :

PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conſeil des Cinq-Cents, conſidérant que les dépenſes publiques de l'an 7 doivent être réglées avant la fin de l'an 6,

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conſeil, après avoir déclaré l'urgence,

Conſidérant que juſqu'à la paix générale, la ſûreté & la gloire de la République exigent le développement de toutes ſes forces, & que l'armée ſoit maintenue ſur le pied de guerre, prend la réſolution ſuivante :

ARTICLE PREMIER.

L'état de l'armée, pour l'an 7, eſt maintenue au pied de guerre.

II.

Les dépenſes pour l'ordinaire & l'extraordinaire, cumulées, ſont réglées à la ſomme de 262,581,902 francs.

III.

La préſente réſolution ſera imprimée; elle ſera portée au Conſeil des Anciens par un meſſager d'état.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor an 6.